



# Conseil Municipal

MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022

C'EST VOTÉ !

- Acomptes de subventions aux associations et établissements publics
- Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et exercice du droit de préemption sur les ventes de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux
- Vœu pour un soutien de l'Etat en faveur du service public francilien